

Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?

Déclaration du groupe UNSA

Difficiles missions que celles confiées explicitement, et plus encore implicitement aux pôles de compétitivités! Puisqu'il s'agit rien de moins que de palier des défaillances et paradoxes structurels de notre fonctionnement économique, transgresser les corps constitués et segmentations qui nous sont si chères: en faisant se rencontrer le monde de la recherche académique et de l'entreprise, introduire une logique d'échange et de coopération plus équilibrée entre grandes entreprises et PME, valoriser un ancrage territorial à l'heure du village planétaire, etc.

Deux questions sous-jacentes sont posées à travers cet avis:

- Premièrement les sous-investissements, notamment dans les technologies d'avenir et leur accompagnement ;
- Deuxièmement pourquoi la France ne sait pas ou si mal introduire du collaboratif, de la proximité multisectorielle et profiter du tissu local à l'image des pays voisins et ainsi « chasser en meute ».

Véritables réseaux de compétences, les pôles de compétitivité ont su faire preuve de leur utilité. Cela se traduit par les effets de leviers dans la recherche et l'innovation et par une réelle émulation créatrice de valeurs. Mais bien plus encore par le tissage de liens nouveaux qu'il est si difficile de traduire en indicateurs et tableaux de bord.

Les préconisations mettent en évidence deux grandes inflexions: une plus grande rationalisation et une plus grande ouverture.

Dans la gouvernance générale il est indispensable de clarifier les rôles et dispositifs de l'Etat « stratège » et des Régions dont la loi NOTRe a fixé le cadre sur les branches économie et formation, et plus encore dans le financement des pôles et des projets.

En effet, s'il est impératif que l'enveloppe publique globale ne baisse plus, il est aussi nécessaire de clarifier les circuits et l'évaluation financière des sources et aides, et d'en contrôler les attributions y compris pour le crédit impôt recherche (CIR).

Dans le fonctionnement même des pôles, les questions de sélectivité des projets retenus et leur évaluation méritent un approfondissement, sur leur potentialité de marché, mais aussi sur les impacts tant environnementaux que sociétaux en intégrant une vision à long terme. Et une réflexion doit être menée sur la propriété intellectuelle qui est trop souvent le nœud Gordien de la démarche partenariale.

En parallèle la gouvernance interne doit porter une attention plus soucieuse des TPE/PME et être plus ouverte sur son environnement tant externe qu'interne afin de mieux intégrer les grands défis que sont les transitions numériques et écologiques, mais aussi la qualification et la mutation des emplois. D'ailleurs, les préconisations qui faciliteraient les coopérations interpoles, les collaborations méthodologiques d'évaluation et les échanges sur la veille technologique et l'intelligence économique ont attiré toute notre attention.

Les aspects emploi et formation/qualification initiales mais aussi continues sont bien sûr pour l'UNSA un volet essentiel à la pérennité d'une activité industrielle dynamique et ancrée au sein des territoires. Dans le respect de chacun, ils contribuent à la réussite collective des grandes transitions qui s'annoncent.

L'UNSA a voté l'avis.